

21-22
JANVIER
2026

PARC
EXPO
RENNES



Une manifestation



En partenariat avec



Sous le parrainage de



Les enjeux des nouveaux zonages pluviaux

Animation : **Rosalie SALAÛN-GOURLAOUEN**, Chargée de l'animation du réseau Rédagio

Interventions :

- **Olivier AUVRAY**, Directeur des services techniques et de l'environnement, Ville de Fougères
- **Carole-Anne CHEHABEDDINE**, Responsable des projets des espaces publics et du cadre de vie
- **Johann DEBRIL**, Service de gestion des eaux pluviales urbaines, Lannion-Trégor Communauté
- **Frédéric LEVE**, Chargé d'animation de la politique de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines, Saint-Brieuc Armor Agglomération
- **Matthieu QUINQUIS**, Chargé de mission en hydraulique urbaine, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération

Les supports de présentation des sessions seront publiés sur www.idealco.fr.

21-22
JANVIER
2026 PARC
EXPO
RENNES

27^e Carrefour des
GESTIONS LOCALES
de l'eau

Une manifestation

En partenariat avec

Sous le parrainage de

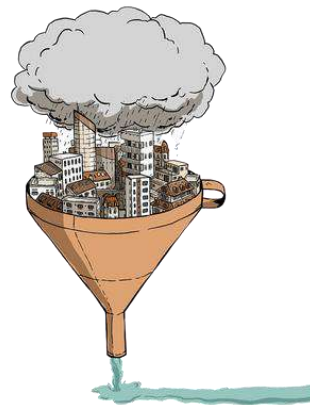


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

RÉDAGIEO

Le réseau des acteurs de la gestion intégrée
des eaux pluviales du grand Ouest

Depuis plusieurs années, Rédagieo œuvre à rassembler des acteurs publics et privés motivés par la diffusion des pratiques de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP).



graie
PÔLE
EAU & TERRITOIRES



Lyon

AD⁺OPTA
Pôle à la gestion durable et intégrée des eaux pluviales



Nord

graie

Rédagieo est soutenu
par douze collectivités
du grand Ouest :

Brest
MÉTROPOLÉ



DINAN
AGGLOMÉRATION

Q
QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

GOLFE DU
MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION



MORLAIX
communauté
SUD MORLAIX

LORIENT
AGGLOMÉRATION

LANNION-TREGOR
COMMUNAUTÉ
LANNON-TREGER
KUMUNIEZH

Nantes
Métropole

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle

Le Mans
métropole
Communauté urbaine

RENNES
MÉTROPOLÉ

Historiquement porté par L'INSTITUT
agro Rennes
Angers

Aujourd'hui porté par
 Pôle métropolitain Loire-Bretagne



Objectifs du réseau Rédagieo

- La montée en compétence et la construction d'une culture commune de la GIEP ;
- La sensibilisation et la fédération de l'ensemble des acteurs pour un changement de pratiques vers la GIEP ;
- La promotion des bonnes pratiques en matière de GIEP.



Actions

Pour cela, Rédageo déploie différents types d'actions :

- Webinaires
- WebCafés mensuels, ouverts aux collectivités
- Journées techniques avec visites d'ouvrages
- Assistance aux collectivités
- Sessions de sensibilisation



Pour en savoir plus :

contact@redagio.fr

Inscription à la newsletter

redagio.fr



Cadre général

Plan de gestion durable du ministère de la Transition
écologique (2021)

Axe 1 – action 1 :

« Inciter et accompagner les acteurs de l'aménagement, publics
comme privés, dans la mise en œuvre de la gestion à la source
des eaux pluviales »

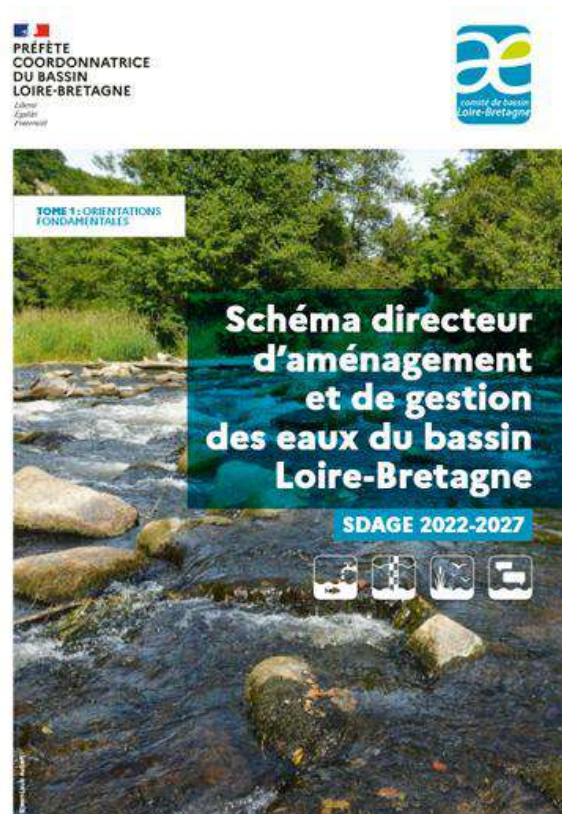


Cadre général

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2022-2027

Disposition 3D :

« Il est nécessaire d'adopter des mesures de prévention au regard de l'imperméabilisation des sols visant la limitation du ruissellement en privilégiant l'infiltration à la parcelle des eaux faiblement polluées ».



Cadre général

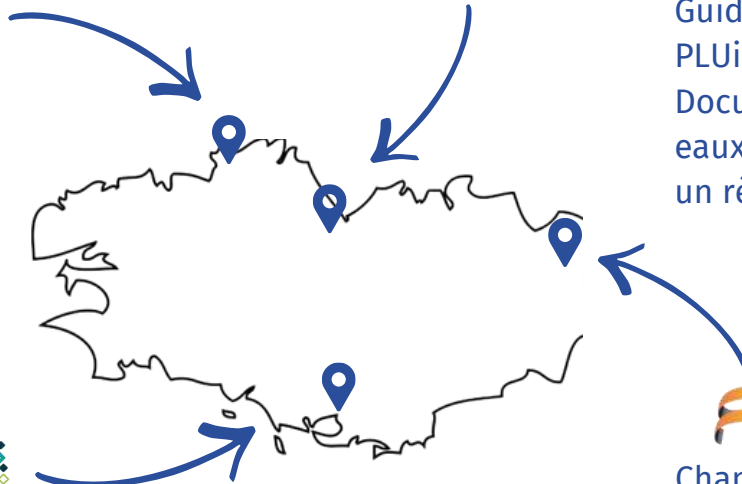
Compétence GEPU (gestion des eaux pluviales urbaines)
prévue par le code général des collectivités

- Compétence obligatoire pour les communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles
- Compétence facultative pour les communautés de communes. Les communes gardent la compétence si la CC ne l'a pas prise
- Le zonage pluvial relève de la compétence GEPU





Réflexions : 2020
Compétence GEPU : 2021
Schéma directeur : 2023
Zonage : 2025
Règlement de service GEPU : 2026



Réflexions : 2020
Guide pratique GIEP : 2023
Guide particuliers : 2025
PLUi : 2025
Document cadre de gouvernance des
eaux pluviales (incluant un zonage et
un règlement de service) : en cours



Réflexions : 2019
Règlement de gestion des eaux pluviales urbaines

- V1 : 2022
- V2 : 2025

Zonage pluvial : 2025
Schéma directeur : 2025



Changement de politique : 2022
Plaquette GIEP : 2025
Règlement pluvial : 2025
PLU en cours de révision

RÉDAGIE

Le réseau des acteurs de la gestion intégrée
des eaux pluviales du grand Ouest

ind1

LE VOLUME PLUVIAL SPÉCIFIQUE

$$\text{Volume pluvial spécifique (L/m}^2\text{)} = \frac{\text{Volume de stockage temporaire (m}^3\text{)}}{\text{Surface d'apport (m}^2\text{)}} \times 1\,000$$

C'est la « quantité de pluie » pouvant être stockée temporairement dans un dispositif sans débordement.

Valeurs de
référence

> 60 L/m²

35 à 60 L/m²

15 à 35 L/m²

< 15 L/m²



À mettre en
relation avec la
pluviométrie
1 L/m² collecté
=
1 mm de pluie

Volume de stockage temporaire & pluviométrie

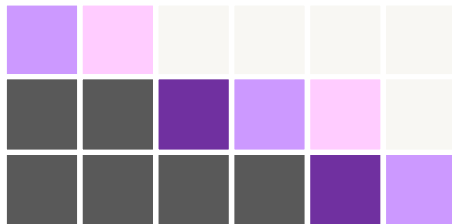
Nb de mm tombés
en moins de

6 min 15 min 30 min 4 h 12 h 24 h

15 mm

35 mm

60 mm



Pluviométrie
moyenne :
920 mm / an

Pluie violente

> type décennale

Pluie très violente

> type cinquantiennale

Pluie exceptionnellement violente

> type centennale

LE TAUX D'ÉTALEMENT PLUVIAL

C'est quoi la nouveauté ?

✓ Assurez une infiltration diffuse

$$\text{Taux d'étalement pluvial (\%)} = \frac{\text{Surface d'infiltration (m}^2\text{)}}{\text{Surface d'apport (m}^2\text{)}} \times 100$$

C'est « l'étalement de l'eau » sur une surface prévue pour l'infiltration.

Valeurs de
référence

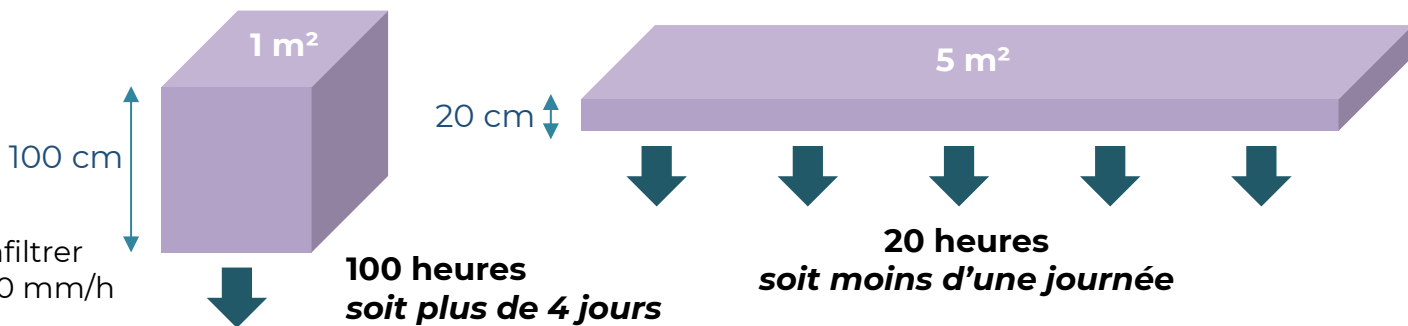
> 30%

20 à 30%

10 À 20%

< 10%

Surface d'infiltration & durée de vidange



Exemple : 1 m³ d'eau à infiltrer
Vitesse d'infiltration de 10 mm/h

Toujours
rechercher le
taux
d'étalement
pluvial le plus
grand possible



Fougères

Olivier AUVRAY, Directeur des services techniques et de l'environnement, Ville de Fougères

Carole-Anne CHEHABEDDINE, Responsable des projets des espaces publics et du cadre de vie

Méthodologie



Travailler en transversalité

Les Acteurs associés au processus :

- Les élus de secteurs
- Direction de l'Aménagement Urbain
- Direction des Services Techniques et Environnement
- Espaces Verts
- Bâtiments
- Voirie
- Bureau d'études
- Service de l'Eau

Séminaire à destination des entreprises de travaux, des architectes, des maîtres d'œuvre, du Bassin du Couesnon, des promoteurs et de Fougères Agglomération.

Une démarche construite en 3 ans (2023-2025)

Un règlement pluvial simple avec 2 règles

- Volume à gérer = 37 l/m² imperméabilisé
- Surface d'infiltration = 20 % de la surface imperméabilisé du projet

L'infiltration d'un volume de 37 l/m² imperméabilisé - hauteur de 37 mm de pluie / m²

- ✓ 99 % de la pluie quotidienne (mm/j)
- ✓ 91 % du volume de pluie annuelle (mm/an)

Emprise au sol et/ou surface plancher créée > 20 m² ⇒ instruction par le service urbanisme

Emprise au sol et/ou surface plancher créée > 150 m² ⇒ instruction par le service assainissement

Expérimentation pendant 3 ans + Formation des services et accompagnement au changement

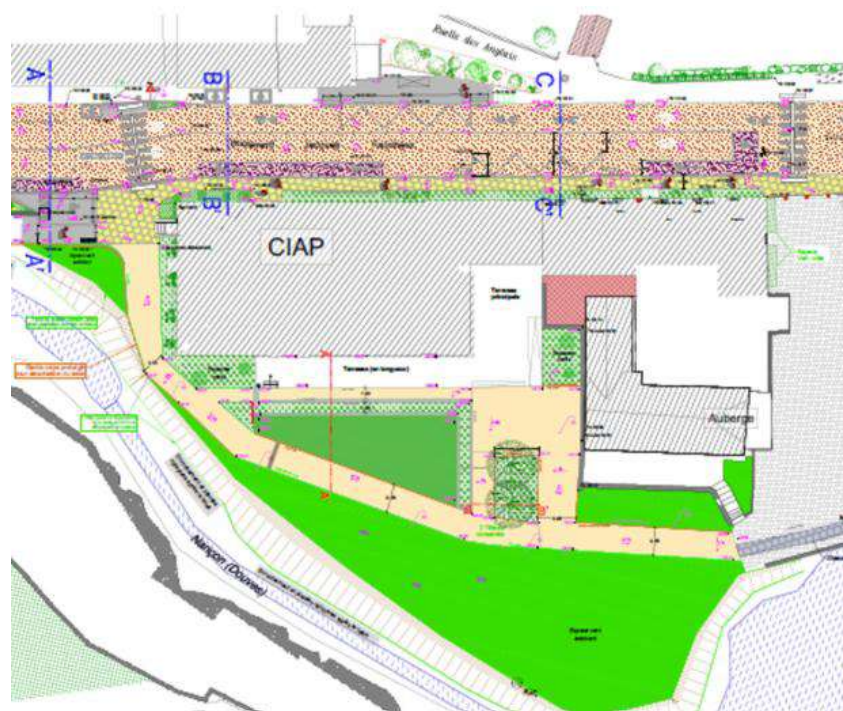
NOUES CHAPELLE JANSON



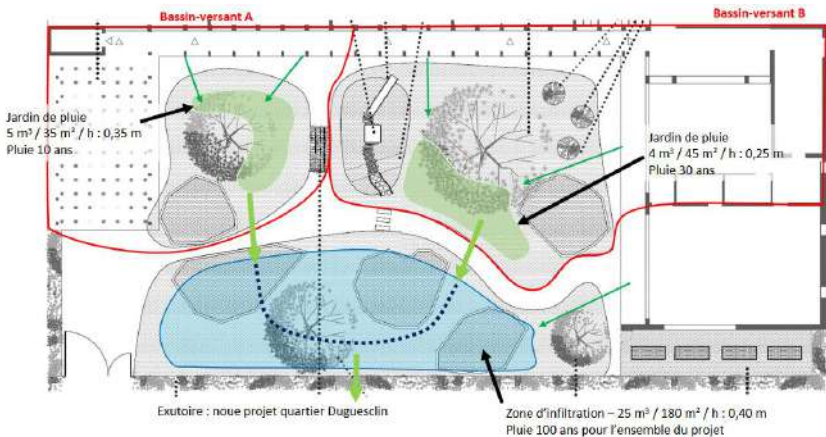
NOUE DU CINEMA



Extension d'un bâtiment gérée en GIEP



Désimperméabilisation d'une cour d'école



Gestion 100 ans
Représente une pluie de 42 mm en 2,5 heures

- Ecoulement de surface
- Surverse aérienne
- Jardin de pluie
- Zone d'infiltration dans le paillage
- Bassin-versant
- Drain de diffusion



Frédéric LEVE, Chargé d'animation de la politique
de gestion intégrée des eaux pluviales urbaines,
Saint-Brieuc Armor Agglomération

LA GIEP : UNE NOUVELLE POLITIQUE

La conférence des maires de juillet 2021

Validation d'une nouvelle politique
de gestion des eaux pluviales : La GIEP

Cette nouvelle politique induit l'arrêt de :

- L'extension du réseau d'eaux pluviales
- L'aménagement de bassin de rétention

La mise en place d'une gestion à la parcelle devient incontournable



FEUILLE DE ROUTE 2021/2025

OBJECTIF

60 L/m²

Volume spécifique

10 à 20 %

Taux d'étalement

3 PHASES

- 1 Accompagner et former
- 2 Appliquer à toute nouvelle urbanisation
- 3 Appliquer à urbanisation existante (déconnexion)



GIEP
GESTION INTEGREE
DES EAUX PLUVIALES

21-22
JANVIER
2026
PARC
EXPO
RENNES

27^e Carrefour des
GESTIONS LOCALES
de **l'eau.**

Une manifestation

En partenariat avec

Sous le parrainage de



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE



ACCOMPAGNEMENTS & OUTILS



GIEP
GESTION INTÉGRÉE
DES EAUX PLUVIALES

**Guide pratique
GIEP**

Gestion Intégrée des Eaux Pluviales
Saint-Brieuc Armor Agglomération

Mars 2023

La terre, la mer, l'avenir en commun
0000 saintbrieuc-armor-agglo.bzh

SAINT
BRIEUC
ARMOR
AGGLOMÉRATION

SAINT-ÉTIENNE-SUR-MER // MILLION // LA MARMOLE // LA MÉNODRE // LANFAINS // LANGOEN
SANTÉ // LE BOBO // LE BELL // LE BÉLÉ // LE NÉLÉ // LE NÉLÉ // LE NÉLÉ // LE NÉLÉ // LE NÉLÉ // LE NÉLÉ
ALEXAN // PÉLIN // PÉLIN // PÉLIN // PÉLIN // PÉLIN // PÉLIN // PÉLIN // PÉLIN // PÉLIN // PÉLIN // PÉLIN
SAINT-BRIEUC // SAINT-BRIEUC // SAINT-BRIEUC // SAINT-BRIEUC // SAINT-BRIEUC // SAINT-BRIEUC // SAINT-BRIEUC
SAINT-JULIEN // SAINT-JULIEN // SAINT-JULIEN // SAINT-JULIEN // SAINT-JULIEN // SAINT-JULIEN // SAINT-JULIEN

SUIVI DE LA GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

Légende

- PROJET
- TRAVAIL EN COURS
- TERMINÉ

SAINT-BRIEUC
ARMOR
AGGLOMÉRATION

SAINT-BRIEUC
ARMOR
AGGLOMÉRATION

**Gestion à la parcelle
des eaux pluviales**

Guide pratique des particuliers
Nouvelle construction

Gestion Intégrée des Eaux Pluviales
Saint-Brieuc Armor Agglomération

Edition: Septembre 2025

La terre, la mer, l'avenir en commun
0000 saintbrieuc-armor-agglo.bzh

SAINT
BRIEUC
ARMOR
AGGLOMÉRATION

SAINT-ÉTIENNE-SUR-MER // MILLION // LA MARMOLE // LA MÉNODRE // LANFAINS // LANGOEN
SANTÉ // LE BOBO // LE BELL // LE BÉLÉ // LE NÉLÉ // LE NÉLÉ // LE NÉLÉ // LE NÉLÉ // LE NÉLÉ // LE NÉLÉ
ALEXAN // PÉLIN // PÉLIN // PÉLIN // PÉLIN // PÉLIN // PÉLIN // PÉLIN // PÉLIN // PÉLIN // PÉLIN // PÉLIN
SAINT-BRIEUC // SAINT-BRIEUC // SAINT-BRIEUC // SAINT-BRIEUC // SAINT-BRIEUC // SAINT-BRIEUC // SAINT-BRIEUC
SAINT-JULIEN // SAINT-JULIEN // SAINT-JULIEN // SAINT-JULIEN // SAINT-JULIEN // SAINT-JULIEN // SAINT-JULIEN



Stratégie GIEP « Ville perméable de demain »

Validée en juin 2025

AXE 1 : GOUVERNANCE & PLANIFICATION

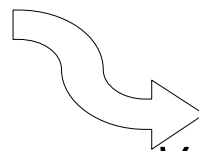
AXE 2 : NOUVELLE URBANISATION

*PLUi
Validé en juin 2025*

AXE 3 : DECONNEXION DE L'URBANISATION EXISTANTE

AXE 4 : CONTROLE – SUIVI - EVALUATION

AXE 5 : PARTENARIAT – COMMUNICATION - FORMATION

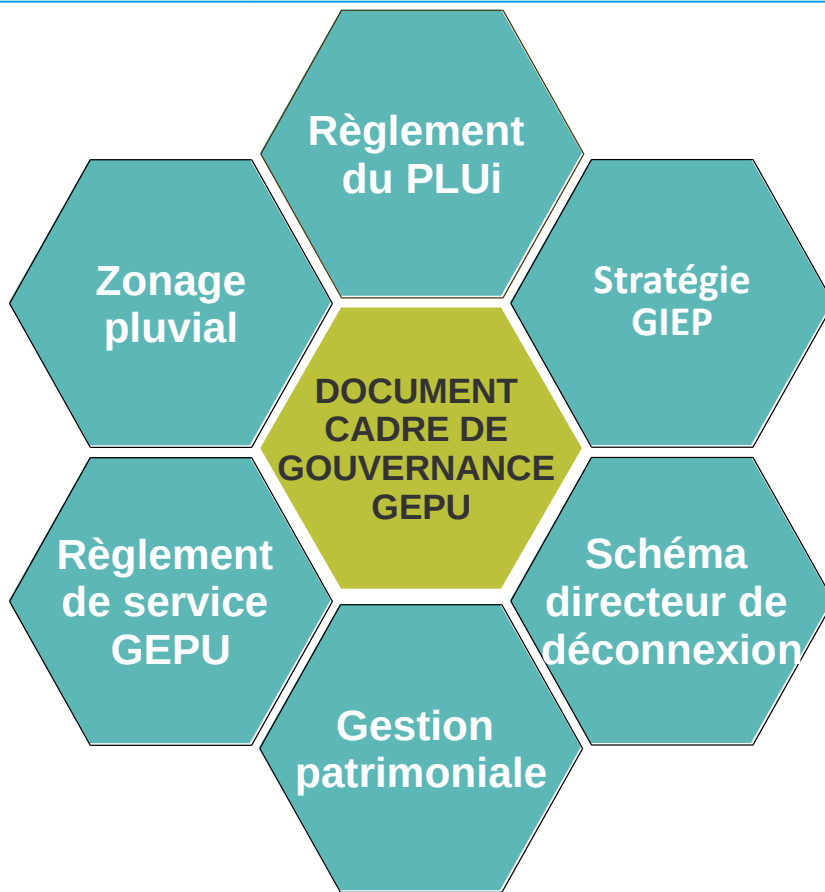


60 L/m²

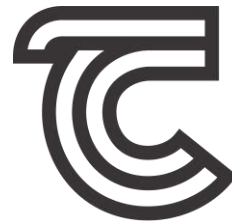
Volume spécifique

10 à 20 %

Taux d'étalement



Étude en cours
Début : janvier
2026
Fin: juillet 2027

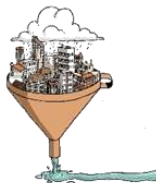


LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Johann DEBRIL, Service de gestion des eaux
pluviales urbaines, Lannion-Trégor Communauté

Un schéma directeur de la gestion des eaux pluviales

Hier



Aujourd'hui



Demain ?



LA GOUVERNANCE

*Pour organiser
l'exercice de la
compétence et
accompagner les
acteurs sur le territoire*



LES PROJETS D'AMENAGEMENT

*Pour s'assurer de la
mise en œuvre de
gestion à la source des
eaux pluviales*



LA VILLE EXISTANTE

*Pour améliorer la
gestion des eaux
pluviales et la maîtrise
du risque en milieu
urbain*



LE PATRIMOINE

*Pour connaître les
ouvrages publics,
assurer leur gestion et
organiser leur
renouvellement*



Un zonage au service de la stratégie du territoire



DÉFINIR LES CADRES TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

1 Éviter l'imperméabilisation des sols et le ruissellement

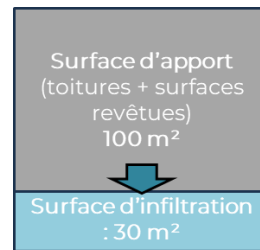
→ Nouveaux stationnements obligatoirement perméables



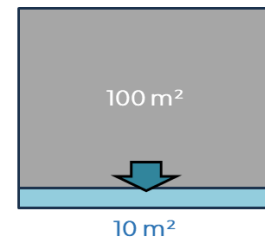
2 Gérer les eaux pluviales à la source et par infiltration

→ Gérer une pluie majeure à la source et par infiltration

- **Volume** : au moins 60 L par m² de surface d'apport
- **Surface d'infiltration** : au moins 10% à 30% de la surface d'apport selon la vitesse d'infiltration mesurée



Perméabilité faible
ou non connue



Perméabilité
favorable

Objectifs
1/ Anticiper le
changement
climatique
2/ Passer au
« zéro tuyau »

3 Anticiper les conséquences des pluies exceptionnelles

→ Prendre en compte la vulnérabilité au ruissellement pluvial

Un zonage au service de la stratégie du territoire



DÉFINIR LES CADRES TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

3

Anticiper les conséquences des pluies exceptionnelles





Extrait de la carte de vulnérabilité aux inondations par ruissellement sur Lézardrieux

Carte des zones vulnérables aux inondations par



Disponible dans les
prescriptions du
règlement graphique
du PLUiH



-  les zones d'écoulement limités (hauteurs d'eau de 3 à 20 cm)
incluant les zones de cuvettes identifiées dans les secteurs non modélisés
-  les zones d'écoulement avec des hauteurs d'eau importantes (> 20 cm)
-  les zones d'écoulement avec des hauteurs d'eau très importantes (> 50 cm)
-  les zones d'écoulement avec des vitesses fortes (> 0,5 m/s)
incluant les bandes de 10 m de part et d'autre des axes d'écoulement associés à un bassin versant de 5 ha ou plus, identifiés dans les secteurs non modélisés



Un zonage au service de la stratégie du territoire



ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Partager des ressources et développer des outils

Informer & former les acteurs



Accueil > Vos services > Eau et assainissement > La gestion des eaux pluviales

- La gestion des eaux pluviales, c'est quoi ?
- Règles et recommandations pour la gestion des eaux pluviales
- Particuliers : gérez vos eaux pluviales sur votre parcelle
- Professionnels : concevez la gestion à la source et par infiltration
- Les dispositifs de gestion des eaux pluviales et autres solutions
- Demande de raccordement au réseau public

En interne : LTC & communes

Atelier de formation dimensionnement DGEF

Assistance technique aux services & aux communes

Diffusion d'une méthode de dimensionnement DGEF

En externe : MOA & MOe privées

Sensibiliser à chaque occasion

Développer une logique opportuniste





Un zonage au service de la stratégie du territoire



Téléchargez les formulaires
d'aide au dimensionnement

Une aide au
dimensionnement
qui
ne remplace pas
une bonne
conception

Des outils
de calcul
pour aider
les
concepteurs

**ZONAGE PLUVIAL DE
LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ**

DIMENSIONNEMENT DES DISPOSITIFS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le projet comprend-il plus de 10 dispositifs à dimensionner ? Formulaire n°

ÉTAPE 1 - CALCUL DE LA SURFACE COLLECTÉE PAR CHAQUE DISPOSITIF DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

La surface de collecte est calculée en fonction de la configuration du terrain et de la configuration des dispositifs de gestion des eaux pluviales.

ÉTAPE 2 - VITESSE D'INFILTRATION

La vitesse d'infiltration est déterminée en fonction de la nature du sol et de la configuration des dispositifs de gestion des eaux pluviales.

ÉTAPE 3 - CARACTÉRISTIQUES DE CHAQUE DISPOSITIF DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

L'évaluation porte en premier lieu sur le niveau de service de gestion des eaux pluviales assuré par chaque dispositif selon 3 paramètres :

- Le volume pluvial spécifique traité, permettant de vérifier la quantité de pluie pouvant être stockée temporairement ;
- Le taux d'étalement pluvial, permettant de vérifier qu'un dispositif assure une infiltration diffuse et répartie ;
- Le temps de vidange courant, permettant de vérifier le fonctionnement pour une pluie courante de 15 mm.

Les valeurs guides sont décrites et expliquées à la rubrique n°5 du guide professionnel en ligne : <https://www.lannion-tregor.com/vos-services/eau-et-assainissement/gestion-des-eaux-pluviales/professionnels/dimensionner/>

Identification du dispositif (à reporter sur le plan masse)	1	2	3	4
Volume pluvial spécifique (L/m²)	40	30	-	-
Taux d'étalement pluvial (%)	20%	35%	-	-
Temps de vidange courant (h)	-	-	-	-

Bien que ce formulaire ne soit pas un outil de conception et qu'il ne se substitue pas à la maîtrise technique des dispositifs et des nombreux points de détail à valider, il permet de vérifier la faisabilité des solutions proposées et de s'assurer que les structures d'infiltration sont adaptées à la configuration du terrain et de la configuration des dispositifs de gestion des eaux pluviales.

Les valeurs guides sont décrites et expliquées à la page dédiée à chaque type de dispositif : <https://www.lannion-tregor.com/vos-services/eau-et-assainissement/gestion-des-eaux-pluviales/dispositifs/>

IDENTIFICATION DE L'OPERATION

Commune :

Adresse :

Intitulé de l'opération :

Identification du dispositif (à reporter sur le plan masse)	1	2	3	4
Profondeur moyenne des espaces verts creux (cm)	20	-	-	-
Épaisseur moyenne des structures d'infiltration (cm)	30	-	-	-

GOLFE DU
MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Matthieu QUINQUIS, Chargé de mission en hydraulique
urbaine, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération

Stockage et infiltration
d'une lame d'eau de 40 mm



Infiltrer sur l'équivalent de 20%
de la surface imperméable



Surverse au niveau du
terrain naturel



Préserver les axes de
ruissellement



S'adapter au niveau
d'eau dans le sol



Pompage interdit vers
l'extérieur de la parcelle





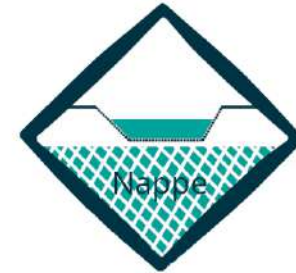
Le zonage s'applique pour :

Nouvelle imperméabilisation :

nouvel aménagement ou
modification d'aménagement
existants, construction nouvelle,
extension d'une construction
existante, changement de type de
revêtement, ...


**Reprise ou modification d'une
imperméabilisation existante :**


réaménagement, installation
d'ombrières, changement de nivellement,
modification de la structure de voirie et
des cheminements, changement de type
de revêtements, ...

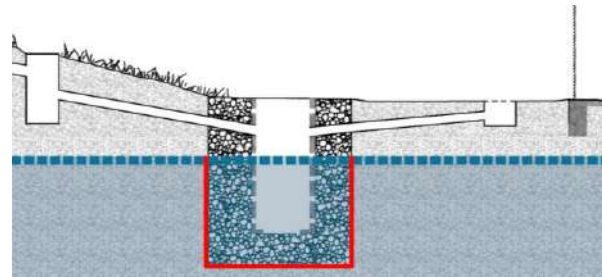
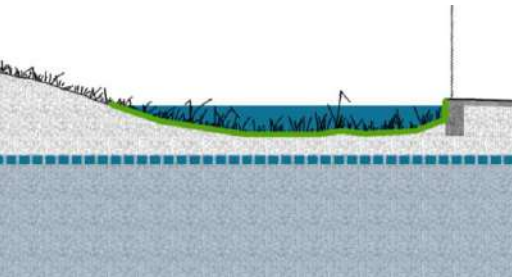


Les zones de fluctuation de la nappe sont des secteurs où la probabilité de trouver de l'eau à faible profondeur est très forte.

Dans les zones de fluctuation de nappe, la profondeur des espaces d'infiltration est limitée :

 Zone de nappe haute :
1,1m de profondeur maximum par rapport
au TN

 Zone de nappe très haute :
0,5m de profondeur maximum par rapport
au TN



Ecrire la règle ne suffit pas, il faut l'accompagner et la faire respecter !

Service Ressource technique EAU

- Accompagnement technique des communes (PLU, grands projets)
- Instruction technique des permis

Service Urbanisme

- Service assistance aide aux communes (PLU, grands projets)
- Service administration droit des sols (pré-instructions des permis)

Dispositifs d'appropriation :

- Carte en ligne
- REDAGIEO
- Échanges avec les professionnels de l'aménagement



Des questions ?

contact@redagio.fr

redagio.fr



Inscription à la newsletter



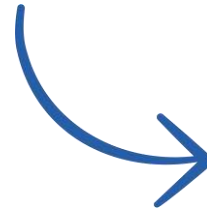
Merci de votre attention

contact@redagio.fr

redagio.fr



Inscription à la newsletter



Sur idealco.fr, retrouvez :

- 👉 les powerpoints et replays du CGLE
- 👉 un espace d'échanges entre pairs gratuit pour poursuivre vos discussions
- 👉 des centaines de webconférences pour vous former sur les enjeux de l'eau.



Sur [la page LinkedIn](#)
[Carrefour de l'eau](#) 🌊 par idealCO :

- 👉 les photos et vidéos de l'évènement
- 👉 les dates et informations sur les prochains évènements Eau d'idealCO.

